

SÉANCE DU 13 MARS 2017

~ ~ ~ ~ ~

Date de convocation : 7 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

Etaient présents : DAYDE Francis, HILAIRE Christine, JOUVE André, DUFFAU Pierre, GLAZEWSKI Nathalie, COLONGIN Michel, BOUTEILLON Malorie, UBASSY Robert, SANCHEZ DEL VALLE Rafael, MOURIER Patrick, BERGERET Sylvie, CUOQ Virginie, SZABO Jacques, FORD Odile.

Etaient absents excusés : BLANCHOIN Eliane, MASSIBOT Michelle, CHAMPEAU Alain, POURRAZ Mylène.

Procuration de BLANCHOIN Eliane à DAYDE Francis, de MASSIBOT Michelle à GROSSET Jean-Marie, de POURRAZ Mylène à BOUTEILLON Malorie et de CHAMPEAU Alain à UBASSY Robert.

Monsieur Francis DAYDE a été nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 6 février 2017 est approuvé après lecture. Mme Odile FORD précise que, concernant son intervention sur le panneau du nouveau boulanger, celui-ci gêne l'accessibilité du trottoir aux handicapés et non l'accès à la statue du pêcheur. Pour le stationnement de son camion, elle suggère qu'il le gare plus loin pour laisser cette place à sa clientèle.

1) Contrat de bail avec la société FREE MOBILE

M. le Maire propose comme pour l'antenne SFR, de passer un contrat avec la société « FREE mobile » afin d'installer une nouvelle antenne sur le même lieu avec un pylône de 16 mètres pour apporter les services 3G et 4G mobiles.

Le bail aurait les mêmes conditions que SFR avec une durée de 12 ans et un loyer annuel de 6 500 € nets.

Le conseil approuve à l'unanimité.

M. Michel COLONGIN arrive à 20h15.

2) Changement de l'indice 1022 concernant les indemnités des élus

Depuis le 01 janvier 2017, l'indice terminal de la fonction publique a changé : c'est désormais l'indice 1022 à prendre en compte au lieu de 1015. En conséquence, Mme la Trésorière demande de reprendre une nouvelle délibération concernant les indemnités des élus car cet indice sert de base de calcul.

Après discussion, le conseil approuve à l'unanimité.

3) Renouvellement Projet Educatif de Territoire (P.E.D.T.)

M. Francis DAYDE explique que pour percevoir des subventions de l'Etat lors de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il avait élaboré un PEDT (Projet Educatif de Territoire) pour les années 2013-2014/2014-2015/2015-2016 (5750 € par an). Afin de ne pas perdre le bénéfice de cette subvention pour l'année 2016-2017, il propose de reconduire le PEDT sur 3 ans en intégrant les changements concernant le CLAE.

Les modifications portent sur la gestion financière du CLAE par la commune, les associations Majuscules et Minuscules restent associées pour la partie pédagogique, activités et encadrement.

Des réunions en fin d'année seront organisées avec les enseignants, les parents d'élèves, les associations Majuscules et Minuscules, AGC et la commune afin d'évaluer le PEDT et apporter des améliorations pour la rentrée 2017.

4) Renouvellement convention « Carte Temps Libre 2017 » avec la CAF

M. Francis DAYDE explique que, comme les années précédentes, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention « Carte Temps Libre » signée avec la CAF.

La Carte Temps Libre a pour objet de permettre aux familles allocataires à conditions sociales modestes d'accéder à l'offre de loisirs de proximité sur la commune, portée par des structures habilitées par la Direction Départementale de Cohésion Sociale ou dont les interventions sont reconnues localement.

Le dispositif met en œuvre le principe de la détermination d'une enveloppe financière, éventuellement révisable annuellement et abondée à hauteur de 50 % par la commune et 50 % par la CAF en faveur des allocataires du régime général.

Le montant de l'enveloppe s'élève à 500 €, le montant global de 2016 s'élevait à 244 €. Approuvé à l'unanimité.

5) Convention d'utilisation des locaux enfance avec la CCEPPG

Suite au transfert de la compétence Petite enfance à la Communauté de Communes, il est nécessaire de formaliser l'usage des locaux communaux (Centre de loisirs et la crèche) par une convention d'utilisation des locaux.

Après avoir pris connaissance du modèle de convention le conseil municipal donne à l'unanimité pouvoir au Maire pour la signature de la convention.

6) CCAS

a) Compte Administratif 2016 du CCAS :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement 2016	4 105,62 €	440,02 €	- 3 665,60 €
Résult. Antér. reporté 2015			3686,01 €
Résultat à affecter			20,41 €

Le Compte Administratif 2016 du CCAS est adopté à l'unanimité.

b) Affectation du Résultat 2015 du CCAS :

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, soit 20,41 €, décide de l'affecter à la section de fonctionnement du budget primitif 2017.

c) Budget Primitif 2017 du CCAS :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Fonctionnement 2017	5 020,41 €	5 000,00 €
Résultat antérieur reporté 2016		20,41 €
Total	5 020,41 €	5 020,41 €

L'ensemble du conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 du C.C.A.S..

7) Subventions aux Associations

M. le Maire, avant de donner la parole à M. Francis DAYDE, rappelle que les Présidents d'Associations qui sont membres du Conseil ne doivent pas voter et s'exprimer sur leurs associations respectives. Ils pourront néanmoins apporter des explications à la demande du Conseil.

M. DAYDE Francis informe que la commission a examiné les demandes de subventions le 6 mars 2017.

Concernant les subventions notifiées le montant pour 2017 s'élève à 4 262,63 € contre 4 228,80 € en 2016 avec une estimation pour la Mission Locale de 2 010,20 €, la notification de cette dernière, arrivant plus tard dans l'année.

M. Pierre DUFFAU demande quel est le but de la Mission Locale.

M. Francis DAYDE explique qu'elle a vocation à intervenir auprès des jeunes de moins de 26 ans pour leur apporter un soutien dans l'insertion, la formation etc...

- Centre Social AGC : M. Francis DAYDE rappelle que le Centre de loisirs et la crèche sont rentrés dans la compétence intercommunale de la Petite Enfance.

Concernant AGC, la commune a gardé à sa charge le programme Ados, le point infos pour 50 %, la surveillance de la cantine et du temps méridien scolaire, et la navette du mercredi.

Il est à noter un écart de moins 3 676 € entre le prévisionnel 2016 et le réalisé qui porte essentiellement sur le programme Ados. L'Association a des difficultés à intéresser les adolescents aux actions qui leurs sont proposées. AGC a mis en œuvre un dispositif afin d'améliorer cette situation.

D'ores et déjà, une navette pour les mercredis après-midi, ramène les jeunes qui souhaitent faire du hip hop dans une salle aménagée à cet effet au quartier Coustouyes à VALRÉAS. Des activités seront proposées les samedis pour toucher les jeunes ados. Mais il reste difficile de toucher ce public.

Concernant, le Centre de loisirs et les sorties des moins de 12 ans, la fréquentation est moindre pendant les petites vacances mais plus importante pendant les vacances d'été.

Par ailleurs, il est prévu d'améliorer la communication en apportant plus d'informations sur le bulletin municipal.

Les charges concernant le CLAE s'élèveront à 49055€ et pour le Programme Ados, le Point Infos et le Temps méridien à 37076€. Ces sommes ne figureront plus dorénavant dans le tableau de subventions mais seront affectées dans le chapitre Charges de Personnel extérieur.

M. Francis DAYDE rappelle qu'il avait espéré un rapprochement des membres de l'association Grillon Ados, défaillante, avec le Comité des Festivités.

M. Rafael SANCHEZ DEL VALLE précise qu'il ne souhaite pas faire de doublon avec l'association de Grillon Ados.

M. le Maire précise que le Président de Grillon Ados « fait le mort » pour rendre des comptes sur les fonds que la commune a versés à l'association. Pourtant un courrier recommandé lui a été adressé. Le Président a été interpellé à plusieurs reprises notamment en septembre à l'Assemblée Générale de Minuscules.

M. le Maire rappelle que les fonds alloués à une association doivent être utilisés conformément au but pour lesquels ils ont

été demandés, les sommes non utilisées devant être restituées à la Commune.

Il propose donc d'émettre un titre de perception à l'encontre du Président pour un montant de 1 000 € correspondant à la subvention 2014 afin de clôturer cette affaire.

Mme Sylvie BERGERET propose de faire le titre sur l'ensemble des subventions allouées, même des années précédentes.

M. le Maire souhaite réclamer le montant correspondant à l'année où l'association n'a pas fourni de justificatif.

Le conseil approuve à l'unanimité.

M. Francis DAYDE informe que la qualité des dossiers de demandes de subvention s'améliore. Cependant les associations doivent comprendre l'importance du prévisionnel et des efforts devront être apportés dans son contenu, sa présentation.

Par contre, il précise qu'il faut distinguer les associations qui fonctionnent sur une année civile et celles sur l'année scolaire. En effet, une certaine confusion peut être possible sur le montant figurant sur l'état de banque. Ces montants ne correspondent pas forcément à des réserves mais plutôt à un fonds de trésorerie.

Mme Odile FORD pense qu'il serait nécessaire d'un minimum de formation pour les associations.

M. Francis DAYDE précise qu'il ne faut pas voir les associations uniquement d'un point de vue comptable mais prendre en compte l'historique. Il rappelle l'importance du prévisionnel qui met en évidence les projets.

Mme Sylvie BERGERET souhaiterait plus de justificatifs car les demandes de subventions sont justes déclaratives. Elle suggère d'instaurer une règle concernant «les bas de laine» des associations.

- Vélo club Valréassien : Association Valréassienne qui organise des courses sur l'Enclave et GRILLON. Subvention de 800 € demandée et 200€ accordée compte tenu des réserves du club qui s'élèvent à 8 300 €.

Après discussion le conseil municipal vote avec 14 voix pour, 3 abstentions et 2 contre.

- ASDP Football GRIGNAN GRILLON : il est proposé de reconduire la subvention, soit 5 500 €.

M. le Maire précise qu'un rapprochement avec le district de la Drôme est en discussion qui pourrait remettre en cause l'utilisation du stade de GRILLON.

M. le Maire rappelle que le Président, M. RAMON, l'avait sollicité après la rénovation du stade actuel, pour la réfection des vestiaires actuels, voire plus tard sur la création d'un nouveau stade.

M. le Maire proposera une réunion pour discuter de l'avenir du club.

M. Francis DAYDE précise qu'il serait question de ne plus avoir de matchs officiels sur GRILLON.

Mme Sylvie BERGERET suggère de supprimer alors la subvention.

M. Jacques SZABO rappelle que le montant de la subvention de GRIGNAN est plus faible.

M. Francis DAYDE précise que Grignan verse 4000 € mais donne des équipements. Il informe que l'effectif du club est originaire de 20 communes avec 25 enfants de TAULIGNAN.

M. Francis DAYDE rappelle que de nombreux enfants de GRILLON sont inscrits et peuvent pratiquer ce sport. Par ailleurs, cette association est très dynamique avec un bon encadrement, une bonne gestion ce qui explique son succès auprès des parents.

La subvention est reconduite.

- Anciens Combattants : Cette association n'a plus de Président. Une fusion entre GRILLON, VALRÉAS, RICHERENCHES et VISAN est envisagée. Il subsiste un bas de laine important.

- Arabesques : M. Francis DAYDE explique que l'association a prévu l'acquisition d'un piano. L'association a sollicité une subvention de 3 150 € au lieu de 2 200 € afin de financer ce piano. La commission avait proposé une subvention de 3 400 €. Or, M. Jacques SZABO a proposé, afin de ne pas perdre la TVA, que la commune achète le piano pour récupérer le FCTVA dans 2 ans. Par ailleurs, l'association prévoit la vente de l'ancien piano pour 500 €. L'association Arabesques souhaite financer une partie du piano.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de faire pour Arabesques l'acquisition du piano pour un montant de 3 590 € TTC soit 2991,67 € HT. Sans versement de subvention cette année.

M. Pierre DUFFAU souligne que la demande d'Arabesques était de 3 150 € pour le fonctionnement et l'acquisition du nouveau piano. La commission a proposé 3 400 € puis finalement entre la commission et le Conseil municipal, l'Association a totalement changé son projet.

Mme Sylvie BERGERET pense que M. Jacques SZABO a mal fait ses calculs et que l'achat du piano n'est pas suffisant.

Mme Odile FORD souligne que l'association présentait un déficit cette année de 21 €. Elle se demande comment l'exercice 2017 finira.

M. Jacques SZABO informe que le jardin d'enfants n'a pas été reconduit cette année car il ne concernait que 3 enfants et engendrait une perte.

M. le Maire rappelle qu'en 2012, la commune a versé une subvention exceptionnelle de 4 000 € pour renflouer l'Association en difficulté. La commune aidera l'association en cas de besoin.

Mme Sylvie BERGERET et Mme Odile FORD s'inquiètent de la situation de l'Association en fin 2017.

- Association Minuscules : M. Francis DAYDE informe que l'association avait demandé 1 900 € comme les années précédentes. Or, le solde de leurs comptes s'élevant à 1 500 € pour le livret et plus de 5 000 € sur le compte courant, la commission a décidé de proposer de ramener la subvention à 1 500 €. Or, le solde du compte courant est celui de la fin d'année 2016 et l'association fonctionne sur une année scolaire de septembre à septembre. Les dépenses de cette association interviennent essentiellement entre janvier et juin avec la sortie scolaire (bus, entrées etc...). Si l'association fait les actions prévues, la baisse de 400 € risque de la mettre en difficulté. Par ailleurs, dans un but d'équité entre Majuscules et Minuscules, il avait été décidé de verser un montant par enfant soit environ 28 €. Après discussion, le Conseil municipal, décide avec une abstention, de ramener la subvention à 1 900 €.

- Comité de Jumelage : M. Francis DAYDE explique que l'association a prévu pour les 700 ans de la création de l'Enclave des Papes, une manifestation avec la venue de 25 personnes dont l'Evêque de SYROS, des membres de la municipalité, un groupe folklorique avec des musiciens et danseurs. Ils organisent une soirée pour la fête de la musique sur la Place de la Bourgade, un spectacle de danses pour la soirée de la Saint Jean et proposent dans les jours suivants, un stage de danses grecques accessible à tous à la salle des Fêtes. Ils sollicitent une subvention de 1 800 € pour 2017 soit 600 € de plus.

- Amicale du personnel : l'association est une interface pour l'élaboration des colis de Noël du personnel communal d'un montant de 1000 €. Elle prévoit une action cinéma avec 1 € sur 10 tickets par an par agent puis la possibilité d'acheter les tickets à prix coûtant à 4 € et enfin un bon pour une activité artistique, sportive ou culturelle de 30 € par an, par agent.

- Grillons d'Automne : l'association a demandé 2 000 € au lieu des 1 800 € des années précédentes. La commission propose 1 500 € car il existe beaucoup de réserves soit 4 831 €. Le bilan de l'association était déficitaire de 212 €.

M. le Maire précise qu'historiquement, l'association encaissait les loyers de location de la salle du 3^{ème} Age soit 1 800 € à l'époque. Lorsque la commune a repris la gestion de la salle, il avait été convenu de reverser le montant des loyers en subvention.

Mme Sylve BERGERET estime que cette association a un gros bas de laine.

M. le Maire suggère de rencontrer l'année prochaine les associations qui ont de fortes réserves.

Après débat, le Conseil, avec 11 voix pour, décide d'attribuer une subvention de 1 500 €.

- Association Majuscules : une subvention de 3400€ est prévue mais ne sera certainement pas payée puisque les comptes de l'association avec le retour du CLAE à la commune, présente un solde positif important. Après clôture définitive des comptes, le point sera fait en septembre.

- Association de la Chasse : M. André JOUVE rappelle que cette association œuvre pour la destruction des nuisibles.

Sur la demande de 400 €, la commission a proposé d'attribuer 200 € comme les années précédentes car il existe une grosse réserve de 6 800 €.

- Folivres : Cette année, il est prévu d'organiser un salon du livre sur GRILLON en partenariat avec la Commune de VISAN. Chacune des 2 Communes organiserait une édition de Folivres à tour de rôle. Ce salon aurait lieu le 21 octobre 2017 à GRILLON. Mme Christine HILAIRE précise que si Folivres n'obtenait pas toutes les subventions sollicitées, cette manifestation n'aurait pas lieu : la demande de subvention à la commune serait alors annulée.

Sur proposition de la commission le Conseil octroie une subvention de 750 €.

- Association du Patrimoine : sollicite une subvention de 800 € afin d'acquérir du matériel et un ordinateur portable pour 700 €. Elle prendrait en charge l'achat des panneaux d'affichage.

- Association Les Jubil' à sons : subvention baissée à 100 € en raison des réserves et des activités prévues.

- SEA Syndicat exploitants agricoles : pas de subvention cette année car les réserves s'élèvent à 21 000 €.

- Théâtre du Rond Point : Le nombre de spectateurs sur les 2 spectacles est décevant. Il est nécessaire de travailler davantage la communication, avec par exemple, des affiches pour les spectacles dans trois Communes. Une subvention de 1 000 € pour 2 spectacles en juillet et en février prochains, est reconduite.

- 700^{ème} Anniversaire Enclave : La commission propose d'allouer 500 € sur les 1000 € demandés. Le Conseil, à la majorité, avec 17 voix pour et 2 contre, octroie 500 €.

Mme Odile FORD regrette cette baisse car l'association doit trouver 17 000 € de subventions pour un budget total de 58 000 €. Elle souligne les difficultés pour faire face au programme évènementiel prévu.

- DeltaLab Préfiguration : une subvention égale au montant du loyer versé par l'entreprise GIELLY soit 19 100 € est versée à l'association afin que celle-ci paye la facture EDF de la Maison Milon.

- Aide aux séjours : 336 € ont été dépensés sur ce poste pour 2016. Pour 2017, une somme de 1 000 € est prévue.

Voici le tableau des subventions allouées 2017.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2017

Associations	Montant
La Prévention Routière	100,00 €
Maisons Familiales Rurales	200,00 €
Association Maison des Chrétiens	100,00 €
Ass° vélo club Valréas	200,00 €
ASDP foot-ball GRILLON GRIGNAN	5 500,00 €
Ass. Les Pétanqueurs Grillonnais	650,00 €
Amicale des pompiers	100,00 €
Association Comité des festivités	3 000,00 €
Association Minuscules	1 900,00 €
Association Comité jumelage	1 800,00 €
Amicale Personnel	1 200,00 €
association les Grillons d'automne	1 500,00 €
Association Majuscules	3 400,00 €
Association chasse	200,00 €
Folivres	750,00 €
Les musicales de Grillon	2 500,00 €
ANACR 26	100,00 €
Patrimoine	800,00 €
Les Jubil'asons	100,00 €
Les Grillons chantants	200,00 €
Rayon de Soleil (ex Boutique alimentaire)	150,00 €
Festival des Nuits de l'Enclave	1 500,00 €
L'Equipage Théâtre	100,00 €
Restaurants du Cœur Vaucluse	300,00 €
TRP Valréas	1 000,00 €
700 ^{ème} anniversaire de l'Enclave	500,00 €
CLIC Haut Vaucluse	300,00 €
Les Vieux crampons de l'Enclave	100,00 €
Delta Lab Préfiguration	19100,00
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	47350,00 €

M. le Maire remercie Francis DAYDE pour le travail que nécessite la préparation du vote des subventions aux associations.

6) Questions Diverses :

- Toitures Maternelles : les travaux sont achevés avec leur réception, lundi prochain. Les travaux se sont bien déroulés avec une entreprise sérieuse.

- Auvent Crèche : le dossier est toujours en cours et dans l'attente du rapport du sapiteur.

- Assainissement : M. le Maire propose de prévoir sur l'exercice 2017, les travaux de restauration de la conduite d'assainissement de la pharmacie jusqu'au chemin de la Papeterie. La conduite fuit et les travaux sont rendus compliqués car elle passe dans le canal. Les travaux doivent être prévus en septembre lorsque les eaux seront basses.

- Voirie 2017 : la commission travaux a déterminé 5 tronçons : Saint Martin, Les Combes, le Cimetière, le Chemin de la Papeterie et celui d'Authèze.

- Eau et Assainissement : l'Agence de l'Eau a octroyé 28 000 € pour la réalisation du schéma directeur AEP et 26 255 € pour schéma directeur d'assainissement soit 50 % des dépenses.

Concernant les nouvelles ressources en eau, RIVASI a estimé un gros projet à 5 000 000 €, pour la recherche et la création d'une nouvelle ressource en eau, la construction d'un château d'eau, le maillage des réseaux entre GRILLON et VALRÉAS.

- Eclairage public : la Communauté de Communes rencontre des problèmes entre Drôme et Vaucluse. Des solutions sont envisagées pour sortir de l'impasse. Le sujet sera abordé au prochain conseil communautaire du 6 avril.

- M. le Maire informe que lors de la Foire du 28 mai, l'association de la chasse dans le cadre des 700 ans de l'Enclave organise sur la place du Colonel Choquet ou celle de la mairie, un stand sur la chasse médiévale avec des archers de VALAURIE, et des fauconniers.

- Mme Virginie CUOQ demande quand les travaux du square vont être faits ?

M. le Maire répond que cela devrait être fait bientôt.

- Mme Odile FORD demande qu'à propos des problèmes d'odeurs du poulailler de M. VERNET si la commission de suivi a été composée ?

Elle pense qu'il serait bien de faire quelque chose sur la toiture du 3^{ème} Age, car elle n'est pas très esthétique.

Elle interpelle M. le Maire sur l'inventaire de la FNSEA sur les cours d'eau.

- M. Michel COLONGIN explique qu'il s'est rendu aux poulaillers sur Cros et a rencontré M. VERNET qui lui a fait visiter les bâtiments. Il explique qu'un poulailler est en fonctionnement aujourd'hui. Que le souci reste le stockage des fientes à l'extérieur car le bâtiment réservé à cet effet, n'est pas encore construit, faute de budget.

Il reconnaît que les poulaillers sont très propres et sans aucune odeur. Le projet est bien conçu mais il regrette que M. VERNET n'achève pas son projet. Il reste réservé car il pense que les nuisances seront importantes lorsqu'il fera fonctionner les deux poulaillers. (30000 poulets par bâtiment !)

M. le Maire demande l'avis de Mme Malorie BOUTEILLON pour témoigner sur le suivi des poulaillers par les services de la Préfecture.

Elle confirme que les services Préfectoraux viennent très régulièrement, et ceci même à la limite du harcèlement.

M. Michel COLONGIN pense que tout le monde a le droit de travailler mais qu'il faut faire le nécessaire dès le départ. Il est impératif qu'il termine son projet pour éviter les nuisances.

- Mme Malorie BOUTEILLON fait remarquer que les poubelles, Place des Escourneaux, débordaient entre samedi et dimanche.

M. André JOUVE précise qu'elles n'étaient pourtant pas pleines.

- M. Rafael SACHEZ DEL VALLE informe le Conseil de la soirée du Comité des Festivités, le samedi 18 mars à la salle des Fêtes avec concert de rock et camion de food truck.

- M. Robert UBASSY signale que le problème des pigeons est de plus en plus important à la salle des Fêtes.

- M. le Maire suite à la commission des travaux, propose d'examiner la possibilité d'installer un panneau lumineux d'informations. Le lieu resterait à définir. Cependant, afin d'alimenter en informations, ce panneau, il souhaiterait avoir des élus volontaires et responsables de ces données à diffuser.

M. Jacinthe GALLICCHIO, Secrétaire Générale, précise que les élus et les associations devront faire remonter les informations en mairie. Aujourd'hui, il est difficile d'avoir les données afin d'alimenter correctement le site internet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

Pierre DUFFAU

Eliane BLANCHOIN

André JOUVE

Michelle MASSIBOT

Robert UBASSY

Nathalie GLAZEWSKI

Patrick MOURIER

Alain CHAMPEAU

Rafael SANCHEZ DEL VALLE

Mylène POURRAZ

Virginie SCHELSTRAETE

Malorie BOUTEILLON

Jacques SZABO

Michel COLONGIN

Odile FORD

Sylvie BERGERET